

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MAI 2015

DATE DE CONVOCATION : 22 mai 2015

N°2015-04-04

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 61
Conseillers votants : 55
Dont pouvoirs : 3

Pour : 54
Contre : 1
Abstention : 0

L'an 2015 et le 28 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Chillac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Vincent Renaudin remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, M. RENAUDIN Vincent - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BROSSAC : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - ETRIAIC : M. MASSE Bernard - GUIZENGEARD : M. GADRAT Christian - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. GAILLARD Eric - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. VERGNION Philippe - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT-PALAIS-DU-NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : NAU Jean-Louis - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. BERNATET Roland, M. ARNAUD Yvon, Mme GARNEAU Janine, Mme PARIS Marie-Nicole, M. CHABOT Jean-Michel, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, et M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. DELETOILE Gérard, M. PROVOST Jean-Jacques, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis, Mme GENDRINEAU Laurence, M. RAVAIL Pierre, M. GUILLOIN Jean-Jacques, M. MOUCHEBOEUF Michel,

Pouvoir :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), Mme EDELY Françoise (Pérignac) a donné pouvoir à Monsieur MONTENON Thierry (Pérignac), M. DESMORTIER Joël (Lagarde) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°4 - Objet : Changement de gestionnaire pour la ludothèque**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la fusion de la CDC3B avec la CDC du Blanzacais, l'Association PEPSS'S gestionnaire de la ludothèque avait conventionné avec la CDC4B pour le versement des subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Depuis plusieurs mois, l'Association PEPSS'S se trouve en difficulté car les bénévoles sont de moins en moins nombreux et le licenciement d'une salariée a déstabilisé les finances de l'association. Face à ces éléments, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 24 avril 2015. Lors de cette réunion, il a été décidé à l'unanimité de transférer l'activité de la ludothèque à l'Association ATLEB (Amicale du Temps Libre En Blanzacais) avec transfert de la trésorerie et du matériel (jeux, camion mobilier...). De plus il a été décidé de dissoudre l'Association PEPSS'S au 18 mai 2015, date à laquelle la reprise de l'activité par l'Association ATLEB sera effective.

Monsieur le Vice-Président fait donc part au conseil communautaire de cette situation et de la reprise de l'activité ludothèque, inscrite au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). Pour rappel le montant de subvention CEJ de l'activité ludothèque s'élève à 36 500€.

Monsieur le Vice-Président demande donc au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer pour ce changement de gestionnaire concernant la ludothèque et demande à ce que toutes les subventions en lien avec cette activité soient désormais versées à l'Association ATLEB.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :

- accepte la reprise de l'activité ludothèque par l'Association ATLEB.
- accepte le versement de toutes les subventions en lien avec l'activité ludothèque à l'Association ATLEB ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 01 JUIN 2015
Publié ou notifié le : 01 JUIN 2015
Touvérac, le : 01 JUIN 2015

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 1^{er} juin 2015
Jacques CHABOT

Président

